

Interpellation du Conseiller communal Philippe Boïketé: Multiplication des incendies liés aux dispositifs professionnels d'extraction des fumées et de ventilation

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Ces dernières années, plusieurs incendies se sont déclarés dans des commerces de notre commune, notamment dans des restaurants et ateliers alimentaires. Au moins quatre incidents ont été recensés, souvent liés à des installations de cuisson et d'extraction des fumées, avec parfois des conséquences importantes pour les commerces concernés et les habitants des immeubles.

Ces incendies ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont très souvent liés à deux facteurs bien identifiés. D'une part, l'entretien insuffisant des hottes et des conduits, qui entraîne une accumulation de graisse hautement inflammable. Cette graisse refroidie agit comme un véritable accélérateur d'incendie. D'autre part, des installations techniques inadéquates, notamment lorsque les conduits ne dépassent pas la faîte du toit le plus haut. En l'absence d'un tirage suffisant, les fumées stagnent, se déposent dans les conduits et amplifient considérablement le risque de départ de feu.

Dans une commune dense comme Saint-Josse, où de nombreux habitants vivent au-dessus de ces commerces et de ces ateliers, ces défaillances constituent un danger réel pour la sécurité publique.

Face à cela, le rôle de contrôle de la commune est essentiel, en étroite collaboration avec les services de prévention du SIAMU, qui disposent d'une expertise reconnue en matière de sécurité incendie et de conformité des installations.

Dans ce contexte, je souhaite vous poser les questions suivantes :

1. Comment la commune contrôle-t-elle concrètement le respect de l'obligation d'entretien régulier des hottes et des conduits dans les restaurants et ateliers alimentaires ?
2. La commune vérifie-t-elle systématiquement, en lien avec le SIAMU, que les installations respectent les normes techniques, notamment le dépassement des conduits au-dessus de la faîte du toit afin de garantir un tirage suffisant et limiter l'accumulation de graisse inflammable ?
3. Au vu des incidents récents, la commune envisage-t-elle de renforcer les contrôles — y compris via une collaboration accrue avec le SIAMU et l'usage de drones pour inspecter les installations situées en intérieur d'îlot et invisibles depuis la voirie — afin de prévenir efficacement ces risques?

La sécurité des habitants ne peut dépendre du hasard.

Je vous remercie pour vos réponses.